

**Question écrite N° 3567**

**Objectif Désistance : quelle suite le Jura entend-il donner à ce projet-pilote ?**

Ivan Godat (Verts)

**Réponse du Gouvernement**

Le projet pilote *Objectif Désistance* puise ses origines dans une préoccupation partagée des membres de la Commission latine de probation (CLP) et est financé par l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour une durée totale de 4 ans, soit entre 2019 et 2023. Issu d'une démarche participative réunissant une quarantaine de professionnels de la probation en Suisse latine, ce projet réunissait trois objectifs. Le premier était le partage des principales réflexions de la communauté de pratique *Objectif Désistance* sur les potentiels de la probation pour soutenir des trajectoires de sortie de délinquance. Le deuxième objectif se focalisait sur la centralisation d'un compte rendu écrit, argumenté de considérations théoriques et de retours d'expériences des activités menées dans le cadre de ce projet. Enfin, le troisième objectif portait sur la proposition de pistes concrètes pour soutenir les personnes judiciairisées et participer à stabiliser leur situation vers un mode de vie satisfaisant et respectueux des normes pénales.

Cela étant dit, le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

**1. Quelle appréciation porte-t-il au sujet de l'évaluation du projet-pilote OD ?**

Le Gouvernement porte une appréciation favorable. Le rapport final de l'Université de Lausanne met en lumière des éléments fort intéressants. Par exemple, au niveau de la désistance primaire (c'est-à-dire de l'absence de récidive), l'étude relève une tendance claire en faveur des probationnaires ayant participé au projet-pilote. Le signe d'un désengagement progressif de la délinquance (absence de récidive) semble se dessiner entre 12 et 18 mois de suivi chez les participants, ce qui laisse supposer, sur le long terme, un effet positif de la stratégie. Celle-ci semble également avoir un impact plus important lorsqu'elle intervient plus tôt dans le parcours délinquant des individus (primodélinquants). Au niveau de la désistance secondaire, autrement dit le fait pour le délinquant de se réapproprier durablement une identité et une vie conformes aux normes en vigueur, l'Université de Lausanne relève également certains éléments favorables, tels qu'une plus grande ouverture au changement, une meilleure stabilité de l'emploi ainsi qu'une confiance plus importante accordée aux agents de probation (alliance de travail).

**2. Depuis le 31 janvier 2023, date de la fin du projet-pilote, le suivi des personnes sous mandat de probation est-il revenu aux pratiques antérieures ou se poursuit-t-il selon l'approche d'OD ?**

Par décision du 31 mars 2022, le dispositif intercantonal mis en place a été prolongé pour l'année 2023 par la Conférence latine des Chefs de Départements de justice et police (CLDJP). Cette prolongation avait pour but de connaître les conclusions de l'étude menée par l'Université de Lausanne et de se déterminer sur cette base. Dès lors, c'est en 2024 que le dispositif est appelé à évoluer (cf. ci-dessous, ch. 5).

**3. Quels coûts supplémentaires le canton du Jura a-t-il dû assumer en raison de sa participation au projet-pilote OD ?**

Lors de la phase pilote de quatre ans (années 2019 à 2022) soutenue par l'Office fédéral de la Justice, la contribution cantonale a été réalisée par la mise à disposition de temps de travail. S'y sont évidemment ajoutés des frais de déplacement pour les séances et formations en présentiel des deux agentes de probation concernées. En 2023, pour la prolongation d'un an à titre provisoire, le canton du Jura a payé 8'068.- francs à la CLDJP (2.9% du total de la facture concordataire liée à l'engagement des coordinateurs-animateurs).

#### **4. Quelle appréciation en termes de rapport coûts-bénéfices le Gouvernement porte-t-il sur l'approche développée par le projet-pilote ? (Prise en charge accrue vs baisse de la récidive)**

De manière globale, comme évoqué ci-dessus, les résultats constatés par l'Université de Lausanne sont encourageants. Ils démontrent une tendance intéressante vers la désistance. En ce sens, l'appréciation est évidemment positive. Il n'en reste pas moins délicat de chiffrer combien cette approche permet d'économiser, autrement dit, combien d'infractions, de frais de procédures pénales et de jours de détention ont pu être évités par le fait qu'un auteur intégré au programme n'ait pas récidivé. Cependant, sachant que le coût de détention annuel moyen pouvant être épargné par personne n'ayant pas récidivé s'élève à 140 000 francs environ (chiffres CLDJP), l'on peut en déduire que le rapport coûts-bénéfice de cette approche est intéressant pour l'Etat.

#### **5. Quelle suite le Gouvernement entend-il donner à ce projet-pilote ?**

Lors de sa séance de printemps 2022, la CLDJP a validé le principe d'une implémentation d'Objectif Désistance dans le concordat latin, autrement dit d'une pérennisation de cette approche comme modèle de prise en charge orienté sur les ressources, en complémentarité à la gestion orientée sur le risque.

Les axes 1 (développer chez le probationnaire une motivation au changement) et 2 (renforcer l'alliance de travail du probationnaire avec l'agent de probation) seront largement implémentés par le biais de la formation des agents qui ne participaient pas au projet pilote et par la mise en œuvre des outils de travail développés dans le cadre de ce dernier (« approche désistance »).

L'axe 3 (promouvoir le capital social et la générativité du probationnaire), qui a pour but de favoriser le rapprochement de la personne sous main de justice avec la société, se poursuivra mais de manière différente à ce qui a été connu jusqu'ici.

Le canton du Jura, comme d'autres cantons latins, a choisi de ne pas cofinancer des postes concordataires de coordinateurs-animateurs basés hors canton mais de travailler de manière plus locale, avec les agents de probation jurassiens et vraisemblablement en coordination avec une association, ceci pour réaffirmer le lien avec la société civile. Pour cela, à l'instar de la mise en place du processus latin d'exécution de sanctions orientée vers le risque et les ressources, il est indispensable de revenir à un ratio équilibré du nombre de dossiers par agent de probation, ce que le Gouvernement soutient dans le cadre du budget 2024 présenté au Parlement.

Delémont, le 7 novembre 2023



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître